

Chère collègue, cher collègue,

Les groupes de travail (GT), chargés d'examiner les affectations à l'année des TZR, se sont tenus les 16, 17 et 18 juillet.

**En ce qui vous concerne, vous trouverez au verso la décision d'affectation prise par le Rectorat à l'issue du groupe de travail.**

La phase d'ajustement est marquée par les conséquences de la pénurie de personnels titulaires, les expédients utilisés par le Ministère pour y faire face, la poursuite de réformes visant à une gestion managériale des personnels et des moyens au détriment des statuts, des missions et des qualifications (dispositif ECLAIR, internat d'excellence...) et un pilotage autoritaire et opaque de l'académie.

**La diminution du vivier de TZR (-11%)**, déjà laminé les années précédentes par les suppressions d'emplois et la faiblesse des recrutements, **incite l'Administration à durcir les conditions d'affectation et d'exercice, très dégradées, des TZR pour rentabiliser les moyens qu'ils représentent** (« ne pas gaspiller la ressource humaine », selon le Secrétaire général) : compléments de service abusifs (dans des communes éloignées, avec des heures supplémentaires, sur plus de deux établissements...), refus d'attribuer les heures de décharge pour exercice dans des communes non limitrophes ou sur trois établissements...

Le Recteur, par son refus d'appliquer la compensation des décharges à cette date et d'engager la transformation d'heures supplémentaires en heures poste, a contribué à détériorer davantage les possibilités et la qualité des affectations des TZR. Il a opposé une fin de non recevoir aux améliorations proposées par les élus du SNES qui anticipaient cette décharge dans la constitution des supports pour les TZR. Ce choix est lourd de conséquences :

- pour les TZR, des compléments de service auraient pu être supprimés et des supports supplémentaires créés,
- dans les établissements, à la rentrée, cela risque de déboucher sur un surplus d'heures supplémentaires et la nécessité de revoir la répartition des services.

A cause du volume important de blocages de supports pour y affecter les stagiaires et les admissibles contractuels utilisés comme moyens d'enseignement et de la volonté de l'Administration de rentabiliser à l'heure près les TZR, quitte à laisser vacants des BMP de 15 h, de nombreux TZR sont privés d'une affectation à laquelle ils auraient eu droit en fonction de leur barème et de leurs préférences.

Dans ce contexte conflictuel caractérisé par le raidissement de l'Administration, **les élus du SNES ont mené un combat acharné pour faire respecter les droits de tous les TZR et ont obtenu un nombre très élevé d'améliorations dans les affectations en veillant aux conditions de travail et au service des TZR** (respect de la qualification, du périmètre de la zone de remplacement, en cas de service partagé : compatibilité géographique des établissements et des hauteurs de service...)

Le SNES a également rappelé son exigence d'un véritable GT en août afin d'étudier les affectations prononcées après les GT de juillet et les éventuelles demandes de révision d'affectation, ainsi que les affectations des stagiaires et des admissibles contractuels. Sur ce point, le Rectorat continue d'opposer un refus formel et de s'en tenir à « une réunion d'information ».

**L'amélioration de la situation du remplacement et les conditions d'exercice des personnels qui effectuent cette mission est au cœur des revendications du SNES.** La reconstruction du Service public d'Éducation ne pourra se faire, en effet, sans la réaffirmation du principe que, le remplacement étant un besoin permanent, il doit être assuré par des personnels titulaires en nombre suffisant dont les conditions de service, d'emploi et de rémunération doivent être améliorées pour **rendre les fonctions attractives (rétablissement des ZR infra-départementales, de la bonification TZR de 20 points par an à l'inter, décharge d'une heure en cas de service partagé, rénovation du régime indemnitaire pour compenser la pénibilité de la fonction...).**

Le SNES et la FSU combattent sans relâche la politique d'austérité car elle creuse le lit de la récession, condamne le Service Public d'Éducation comme priorité d'avenir et justifie de nouvelles régressions sociales.

**Un changement de cap est impératif !**

Pour la revalorisation de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail, la défense de nos retraites et l'avenir du Service Public d'Éducation, le SNES et la FSU appellent **chaque collègue à participer à la journée de grève et de manifestations le mardi 10 septembre**, à l'appel de la FSU, de la CGT, de Solidaires et de FO.

Cordialement,

**Les commissaires paritaires du SNES.**

***Dernière minute :***  
**Frais de déplacement,**  
**le SNES durcit le ton !**

Après s'être engagé à verser les frais de déplacement, il y a deux ans, suite à l'action syndicale impulsée par le SNES avec des centaines de TZR, le Recteur a multiplié les **procédés dilatoires pour en limiter le paiement ou le retarder** (projet de circulaire inacceptable puis ajourné au prétexte de l'attente d'une circulaire ministérielle, nouvelle parution annoncée puis différée...)

**Le Recteur a été récemment condamné suite à un recours intenté avec l'appui du SNES pour ne pas s'être acquitté des frais qui étaient dus à un TZR.**

Interpellé par le SNES, le Secrétaire général du Rectorat de Versailles a affirmé qu'il levait la consigne tacite aux services de ne pas payer les frais de déplacement pour les dossiers qui sont remontés et qu'une circulaire conforme à nos demandes (sic) serait prête pour la rentrée.

Le SNES a averti l'Administration que si elle persistait à multiplier les entraves, elle **soutiendrait les TZR concernés en appelant les collègues à faire massivement des recours contentieux.**

Pour plus d'information  
Voir notre site [www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu)

**Calendrier de rentrée**

**Réouverture de la permanence**  
**de la section académique**

**Le mercredi 28 août**

*(Vous pouvez nous contacter par mail durant les vacances. Les mails seront relevés à partir du 26 août.)*

**Réunion sur les affectations des TZR**  
**au Rectorat**

**Le jeudi 29 août**

*(Pour les demandes de révision d'affectation, voir fiche pratique.)*

**Réunion TZR**  
**à la section académique**

**Le mercredi 25 septembre**  
**de 14 h 30 à 17 h 30**

- situation rentrée 2013
- conditions d'affectation et d'exercice des TZR
- droits et obligations (service, indemnités...)

**Venez nombreux. Ne restez pas isolé !**

**Vous y recevrez toutes les informations utiles, en particulier pour les nouveaux TZR.**